



## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### SEANCE DU 25 FEVRIER 2008

Nbre de délégués : 26  
Délégués en fonction : 26  
Délégués présents : 25

Sous la présidence de M. Léon SIEGEL, Président,

**Étaient présents :** M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Roger WAECHTER, M. Philippe PIVARD, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Paul SEILLER, Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), M. Jean-Claude MULLER, Mme Claudine OBER, Mme Christiane BERNARD, M. Jean-Pierre ARNOLD, Mme Catherine GREIGERT, Mme Agnès DUWERNELL (suppléante), M. Antoine HERTH, M. Bernard SCHWOEHRER, M. François BREITEL, M. Louis SCHMITT, M. Alex JEHL, Mme Danièle JUNDT (suppléante), M. Didier TAGLANG, M. Benoît ECK (suppléant), M. Jean-Claude SPIELMANN, M. Gérard FAHRNER, M. Rémy STOECKLE, M. Louis HORNY.

**Étaient absents excusés :**

M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Marc GAUTIER, M. Bernard SCHULTZ, M. Francis MERTZ, M. Patrick SCHMITT, Monsieur Yves MUNSCH,

**Assistaient en outre :**

M. Jean-Paul BEHR (Trésorier) M. Jean-Marie SIMLER (Communauté de Communes du Grand Ried), Mme Audrey STUDER (Adjointe au Directeur de l'Antenne Départementale du Conseil Général du Bas-Rhin).

\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 03 Décembre 2007**
- **Budget principal et budgets annexes : service de redevance des ordures ménagères, zone d'activités intercommunale et Piscine Aquaried**
  - **Adoption des comptes de gestion 2007**
  - **Approbation des comptes administratifs 2007**
  - **Affectation des résultats de l'exercice 2007**
  - **Adoption des budgets primitifs 2008**
- **Fixation des taux des quatre taxes locales 2008**
- **Placement de fonds auprès du Trésor public**
- **Extension de la piscine : marché de maîtrise d'œuvre - ordre de service n° 1**
- **Extension de la piscine : marché de travaux - avenant n° 2**
- **Personnel : Formation sécurité incendie**
- **Programme entretien voirie 2008**
- **Hessenheim : aménagement de la rue d'Ohnenheim**
- **Heidolsheim : aménagement de la rue de l'Ecole**
- **Eclairage public : Diverses rues**
- **RAI : Convention de financement**
- **ATILAC : Convention d'objectifs et de moyens**
- **Divers et communications :**
  - **site internet**
  - **périscolaire d'Elsenheim**

Le Président ouvre la séance et soumet à l'assemblée les différents points à l'ordre du jour.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- d'approuver le compte-rendu de la séance du 03 Décembre 2007.

\*\*\*\*

## **ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2007**

### **BUDGET PRINCIPAL**

### **BUDGETS ANNEXES : SERVICE DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES, ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE, PISCINE AQUARIED**

Considérant que les écritures des comptes de gestion sont identiques à celles des comptes administratifs

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- d'adopter les comptes de gestion 2007
- de donner quitus au comptable de la collectivité.

\*\*\*\*

## **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007**

### **BUDGET PRINCIPAL**

### **BUDGETS ANNEXES : SERVICE DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES, ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE, PISCINE AQUARIED**

Vu la délibération du 26 mars 2007 adoptant les budgets primitifs de l'exercice 2007

Vu les décisions modificatives prises par délibération du 03 Décembre 2007

Considérant que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative avant le 30 juin de l'année N+1

Considérant que les écritures des comptes de gestion sont identiques à celles des comptes administratifs

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité, en dehors de la présence du Président

- d'approuver les comptes administratifs 2007 comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### Section de fonctionnement :

Recettes	3 795 671,35 €	
Dépenses	2 309 599,66 €	
Résultat de l'exercice		1 486 071,69 €
Résultat reporté (31/12/2006)		1 888 013,06 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>3 374 084,75 €</b>

#### Section d'investissement :

Recettes	1 186 040,87 €	
Dépenses	2 158 938,93 €	
Résultat de l'exercice		- 972 898,06 €
Résultat reporté (31/12/2006)		683 266,82 €
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>- 289 631,24 €</b>

**EXCEDENT DE CLOTURE AU 31/12/2007** **3 084 453,51 €**

### **BUDGET ANNEXE - SERVICE DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

#### Section de fonctionnement :

Recettes	792 076,33 €	
Dépenses	763 788,80 €	
Résultat de l'exercice		28 287,53 €
Résultat reporté (31/12/2006)		- 5 952,07 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>22 335,46 €</b>

Section d'investissement : **0,00 €**

**EXCEDENT DE CLOTURE AU 31/12/2007** **22 335,46 €**

## **BUDGET ANNEXE – ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE**

### Section de fonctionnement :

Recettes	13 186,50 €
Dépenses	13 186,50 €

### Section d'investissement :

Recettes	25 024,50 €	
Dépenses	10 219,33 €	
Résultat de l'exercice		14 805,17 €
Résultat reporté au 31/12/2006		93,37 €
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>14 898,54 €</b>

**EXCEDENT DE CLOTURE AU 31/12/2007** **14 898,54 €**

## **BUDGET ANNEXE – PISCINE AQUARIED**

### Section de fonctionnement :

Recettes	516 092,98 €	
Dépenses	530 326,00 €	
Résultat de l'exercice		- 14 233,02 €
Résultat reporté au 31/12/2006		29 121,56 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>14 888,54 €</b>

### Section d'investissement :

Recettes	877 281,87 €	
Dépenses	729 750,32 €	
Résultat de l'exercice		147 531,55 €
Résultat reporté au 31/12/2006		538 949,83 €
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>686 481,38 €</b>

**EXCEDENT DE CLOTURE AU 31/12/2007** **701 369,92 €**

\*\*\*\*

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007**

### **BUDGET PRINCIPAL**

### **BUDGETS ANNEXES : SERVICE DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES, ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE, PISCINE AQUARIED**

### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'affecter** le résultat d'exploitation du budget principal 2007 s'élevant à **3 374 084,75 €** :
  - à l'apurement du déficit d'investissement **289 631,24 €**
  - en report à nouveau en section de fonctionnement **3 084 453,51 €**
- **de procéder** à la régularisation de cette opération lors de l'adoption du budget 2008.

### **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'affecter** le résultat d'exploitation du budget annexe 2007 en report à nouveau en section de fonctionnement. Le montant s'élève à **22 335,46 €**.
- **de procéder** à la régularisation de cette opération lors de l'adoption du budget 2008.

### **BUDGET ANNEXE – ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE**

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de reprendre l'excédent d'investissement** à la section d'investissement du budget annexe de la zone d'activité. Le montant est égal à **14 898,54 €**.
- **de procéder** à la régularisation de cette opération lors de l'adoption du budget 2008.

## **BUDGET ANNEXE – PISCINE AQUARIED**

*Considérant* que le budget piscine est excédentaire au niveau des deux sections :

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'affecter** le résultat d'exploitation au budget annexe de la piscine en report à nouveau de la section de fonctionnement. Le montant s'élève à **14 888,54 €**.
- **de reprendre l'excédent d'investissement** à la section d'investissement du budget annexe. Montant égal à **686 481,38 €**
- **de procéder** à la régularisation de cette opération lors de l'adoption du budget 2008.

\*\*\*\*

## **ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2008**

### **BUDGET PRINCIPAL**

### **BUDGETS ANNEXES : SERVICE DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES, ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE, PISCINE AQUARIED**

Les budgets primitifs élaborés par la Commission des Finances sont les suivants :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	6 870 000,00 €	Recettes	5 038 000,00 €
Dépenses	6 870 000,00 €	Dépenses	5 038 000,00 €

#### **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	800 000,00 €	Recettes	0 €
Dépenses	800 000,00 €	Dépenses	0 €

Il est rappelé que les tarifs de redevance des ordures ménagères augmentent de 5 %. Seront donc appliqués en 2008, les tarifs votés par délibération en date du 03 Décembre 2007.

#### **BUDGET ANNEXE – ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE**

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	724 000,00 €	Recettes	700 000,00 €
Dépenses	724 000,00 €	Dépenses	700 000,00 €

#### **BUDGET ANNEXE – PISCINE AQUARIED**

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	585 000,00 €	Recettes	850 000,00 €
Dépenses	585 000,00 €	Dépenses	850 000,00 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'adopter** les budgets primitifs 2008
- **de voter** les budgets → au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
→ au niveau de l'article pour la section d'investissement
- **d'autoriser** le versement des subventions de fonctionnement dans la limite des crédits prévus aux articles individualisés du chapitre 65
- **d'autoriser** le programme d'investissement 2008
- **de charger** le Président de passer les marchés de travaux et de services conformément au code des marchés publics
- **d'habiliter** le Président à signer les marchés ainsi que toutes pièces se rapportant au programme d'investissement et de fonctionnement 2008
- **de charger** le Président de solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional les subventions susceptibles d'être octroyées.

*Suite à la présentation du budget principal, Monsieur BEHR, Trésorier, donne à l'assemblée une explication sur l'évolution du budget et de la capacité d'autofinancement*

\*\*\*\*

## **FIXATION DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES 2008**

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **de fixer** comme suit le taux des quatre taxes locales pour l'année 2008

<b><u>TAXE</u></b>	<b><u>TAUX</u></b>
HABITATION	3,86 %
FONCIER BATI	3,60 %
FONCIER NON BATI	18,58 %
PROFESSIONNELLE	5,41 %

*A ce jour l'état FDL n'est pas encore en notre possession. Les bases ne sont par conséquent pas indiquées dans cette délibération.*

\*\*\*\*

## **PLACEMENT DE FONDS AUPRES DU TRESOR PUBLIC**

*Vu le résultat constaté au compte administratif du budget principal 2007,*

*Considérant les projets d'aménagement de voirie en 2009/2010, notamment la traversée de Hessenheim et la traversée d'Elsenheim (rte d'Ohnenheim)*

*Considérant le projet de création d'une zone d'activité intercommunale,*

*Considérant que, dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de Communes à la pouvoir de verser une subvention d'équipement au budget annexe de la zone d'activité intercommunale, afin d'en financer sa réalisation*

*Considérant qu'en raison des procédures juridiques de création de cette zone et du programme pluriannuel des travaux de voirie, ces fonds sont momentanément disponibles*

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le placement financier d'une partie de l'excédent constaté, ceci dans l'attente de son utilisation
- **de procéder** à l'ouverture de comptes à terme auprès du Trésor public.
- **d'autoriser** le Président à signer les demandes d'ouvertures de ces comptes à terme.

\*\*\*\*

## **EXTENSION DE LA PISCINE : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ORDRE DE SERVICE N°1**

Le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre ARCOS ARCHITECTURE, fixé par l'avenant n°1 approuvé en réunion du Conseil de Communauté du 9 juillet 2007, s'élève à :

Mission de base :	11,63%	soit 92 844,62 €HT
Etudes eau chaude sanitaire par capteurs solaires	1,14 %	soit 9 100,85 €HT
		<b>101 945,47 €HT</b>

Par délibération du 9 juillet 2007, le Conseil a décidé de remplacer la solution de chauffage solaire par l'implantation d'une pompe à chaleur. De ce fait, la mission de maîtrise d'œuvre sur les capteurs solaires n'a pas été menée à son terme.

Seules les missions PRO et ACT ont été réalisées pour un montant de 3 822,35 € HT. Les missions VISA, DET et AOR n'ont pas lieu d'être réalisées et facturées.

La rémunération du maître d'œuvre sera donc révisée par ordre de service qui portera son montant à :

Mission de base :	11,63%	soit 92 844,62 €HT
Etudes eau chaude sanitaire par capteurs solaires		3 822,35 € HT
		<b>96 666,97 €HT</b>

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **de valider** le nouveau montant de rémunération du maître d'œuvre.
- **d'autoriser** le Président à signer l'ordre de service n°1.

\*\*\*\*

## **EXTENSION DE LA PISCINE : MARCHE DE TRAVAUX AVENANT N°2**

Par délibération du 15 octobre 2007, le Conseil de Communauté validait l'avenant n°1 au marché de travaux d'extension des vestiaires et des locaux du personnel comme suit :

Base :	722.670 € HT
Option :	161.610 € HT
Avenant n°1 :	10.090 € HT
<b>Total :</b>	<b>894.370 € HT</b> soit <b>1.069.666,52 € TTC</b>

Il y a lieu d'établir un avenant n°2 qui porte sur la mise en œuvre de travaux supplémentaires et complémentaires demandés par le maître d'ouvrage :

1	Travaux modificatifs et supplémentaires	13 295,24 €
2	Chauffage douches collectives. Amélioration du chauffage et extraction de la zone douches collectives	7 438,00 €
3	Porte de séparation espace beauté Sèche cheveux appareillage Bouton commande MNS porte	4 815,00 €
4	Peinture résine hall d'entrée vestiaires gaines chauffage	3 923,50 €
5	Remplacement enduit monocouche par ciment (zone neuve / zone Nord existante)	3 473,10 €
6	Remplacement bancs	4 948,00 €
7	Travaux non réalisés	- 5 514,90 €
	<u>Montant H.T des travaux modificatifs</u>	<u>32 377,94 €</u>

L'ensemble de ces travaux sont détaillés dans l'avenant n°2.

L'acceptation de l'avenant n°2 porte le montant du marché à :

Base	722 670,00 €
Option	161 610,00 €
<b>Total</b>	<b>884 280,00 €</b>
Avenant n° 1 Option pompe à chaleur (171 700,00 € HT)	10 090,00 €
Avenant n° 2	32 377,94 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>926 747,94 €</b>
TVA 19,60 %	181 642,60 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 108 390,54 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** l'avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise Baudin Chateauneuf.
- **d'accepter** le nouveau montant du marché Baudin Chateauneuf qui s'élève à 1 108 390,54 €TTC.
- **de voter** les crédits nécessaires au budget piscine 2008.

\*\*\*\*

## **PERSONNEL : FORMATION SECURITE INCENDIE**

Monsieur Georges WILLIG, conseiller technique en prévention souhaite suivre une formation « Technicien en recherche de causes et circonstances d'incendie » destinée à apprendre une méthodologie rigoureuse et à acquérir les compétences nécessaires afin de planifier la recherche des causes d'incendie. La formation est dispensée au centre de formation du fort de Domont (95) pour une durée de 10 jours. Le coût est estimé à 2 400 €.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **de prendre en charge** cette formation et d'inscrire les crédits au budget primitif 2008
- **de prendre en charge** les frais de transport et d'hébergement
- **d'habiliter** le Président à signer la convention à intervenir avec l'organisme de formation.

\*\*\*\*

## **PROGRAMME ENTRETIEN VOIRIE 2008**

Vu la délibération du 15 octobre 2007 adoptant le programme voirie 2008

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'adopter** le programme d'entretien voirie 2008 pour un coût estimatif de **150 000,00 € TTC**
- **de voter** les crédits nécessaires au budget 2008
- **d'autoriser la réalisation** des travaux
- **de charger** le Président de passer les marchés de travaux, de fournitures et de services conformément au code des marchés publics
- **d'autoriser** le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à cette opération

\*\*\*\*

## **HESSENHEIM : AMENAGEMENT DE LA RUE D'OHNENHEIM**

Vu la délibération du 15 octobre 2007 adoptant le programme voirie 2008

*Considérant* que celui-ci comporte l'aménagement de la rue d'Ohnenheim estimé à 75 000 € TTC.

*Considérant* que cette réalisation doit être finalisée par un appel d'offre.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'adopter** le programme d'aménagement de la rue d'Ohnenheim à Hessenheim pour un coût estimatif de **75 000,00 € TTC**
- **de voter** les crédits nécessaires au budget 2008
- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général
- **d'autoriser** la réalisation des travaux
- **de charger** le Président de passer les marchés de travaux, de fournitures et de services conformément au code des marchés publics
- **d'autoriser** le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à cette opération.

\*\*\*\*

## **HEIDOLSHEIM : AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE**

Vu la délibération du 15 octobre 2007 adoptant le programme voirie 2008

*Considérant* que celui-ci comporte l'aménagement de la rue de l'Ecole à HEIDOLSHEIM estimé à 80 000 € TTC.

*Considérant* que cette réalisation doit être finalisée par un appel d'offre.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'adopter** le programme d'aménagement de la rue de l'école à Heidolsheim pour un coût estimatif de **80 000,00 € TTC**
- **de voter** les crédits nécessaires au budget 2008
- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général
- **d'autoriser** la réalisation des travaux
- **de charger** le Président de passer les marchés de travaux, de fournitures et de services conformément au code des marchés publics
- **d'autoriser** le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à cette opération.

\*\*\*\*

## **ECLAIRAGE PUBLIC : DIVERSES RUES**

Vu la délibération du 15 octobre 2007 adoptant le programme voirie 2008

*Considérant* que celui-ci comporte la réalisation de l'éclairage public dans les communes énumérées ci-dessous pour un montant estimé à 80 000 € TTC :

Bootzheim	: Rue Basse
Artolsheim	: Rue du Tilleul
Ohnenheim	: Impasse du Merle et rue de Hunawihir
Elsenheim	: rue des Jardins

*Considérant* que cette réalisation doit être finalisée par un appel d'offre.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'adopter** le programme de réalisation de l'éclairage public comme désigné ci-dessus pour un coût estimatif de **80 000,00 € TTC**
- **de voter** les crédits nécessaires au budget 2008
- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général
- **d'autoriser** la réalisation des travaux
- **de charger** le Président de passer les marchés de travaux, de fournitures et de services conformément au code des marchés publics.
- **d'autoriser** le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à cette opération.

\*\*\*\*

## **RAI : CONVENTION DE FINANCEMENT**

La convention présentée en séance de Conseil de Communauté définit les modalités de l'intervention financière de la CCME à l'association Réseau d'Animation Intercommunale.

Le montant de la subvention versée à RAI pour l'exercice 2008 s'élève à **171.610 €**.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président à signer la convention de financement avec Réseau d'Animation Intercommunale.
- **de voter** les crédits nécessaires au budget 2008.

*Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Vice-Président, explique l'augmentation de la subvention qui est en partie liée à la hausse des charges salariales (revalorisation des salaires, transformation d'un emploi aidé en emploi définitif, baisse des aides octroyées par le CNASEA). De nouvelles activités ont été développées, notamment au collège, par le biais d'une opération aide aux devoirs dénommée « coup de pouce » qui était auparavant assurée par des bénévoles.*

*RAI finance également cette année deux projets évènementiels : « alsasciences » et « opéra lyrique ».*

\*\*\*\*

## **ATILAC : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

La CCME confie la réalisation de son programme local audiovisuel à l'Association des Télévisions d'Information Locale en Alsace Centrale (ATILAC). Ce programme se compose de 4 reportages vidéo de 20 minutes par mois, multi-diffusés sur la chaîne locale du câble Reflets 8.

La CCME finance la production de ce programme en apportant son concours annuel défini par avenant financier joint à la présente convention. Pour 2008, la subvention de la CCME s'élève à 33 470 €TTC.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec ATILAC.
- **de voter** les crédits nécessaires pour le financement d'ATILAC soit 33 470 €TTC

\*\*\*\*

## **DIVERS**

**Site internet** : Pour des raisons techniques, le site internet fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine séance.

### **Périscolaire d'Elsenheim**

Le périscolaire à Elsenheim ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. L'installation est prévue dans les locaux existants, à savoir la salle des fêtes pour les repas et la salle de motricité de l'école pour les animations. Une pré-enquête relève déjà 17 avis favorables à cette démarche. Ce projet a d'ores et déjà été présenté aux services de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), principal financeur de la démarche ; il reste à obtenir l'habilitation du service par Jeunesse et Sports. Dans l'hypothèse d'un accord avec les partenaires concernés, il pourrait être envisagé d'associer Ohnenheim au périscolaire d'Elsenheim par un système de transport.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Marckolsheim, le 5 mars 2008

Le Président,

L. SIEGEL